



festi

**LE JOURNAL
DES FESTIVALS,
CARNAVALS
ET FÊTES DE FRANCE**



UNE ÉDITION
DE L'ŒIL

N°20

JUILLET
2021

Dossier

Le CNM mis en place
en pleine crise sanitaire !

Congrès 2021

Présentation du Congrès
à Montargis

Actu des régions

Nos métiers

EN SAVOIR PLUS

Retrouvez-nous sur le site www.audiens.org



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Audiens en assure la gestion pour le compte de l'Agirc (cadres) et de l'Arrco (tous salariés du privé), dans son secteur professionnel où les salariés ont souvent des parcours spécifiques. Le groupe organise des séances d'information en entreprise sur les dispositifs de retraite.

ASSURANCE DE PERSONNES

Complémentaire santé, couverture invalidité, incapacité temporaire de travail, décès..., des garanties sur-mesure, collectives et individuelles adaptées aux spécificités des professions.

ACCOMPAGNEMENT SOLIDAIRE ET PRÉVENTION SOCIALE

Une politique de proximité à destination de nos publics : aides financières, accompagnement lors de situations de rupture ou de transition (réunion sur le retour à l'emploi, préparation à la retraite, recherche de structures d'accueil médico-sociales, personnes endeuillées...).

FAITES LE POINT SUR VOTRE CARRIÈRE GRÂCE À L'ENTRETIEN INFORMATION RETRAITE

Dès 45 ans, Audiens vous propose de rencontrer un conseiller pour un Entretien Information retraite (EIR), gratuitement.

Il vous suffit de nous contacter pour prendre rendez-vous.

Lors de l'entretien, nous examinerons ensemble votre relevé de carrière, que vous pouvez consulter sur le site Internet d'Audiens.

Une simulation du montant de vos pensions vous sera communiquée, ainsi qu'une information sur les dispositifs permettant de compléter les revenus de la retraite.

Vous aurez ainsi tous les éléments pour préparer l'avenir.

Pour plus d'informations, contactez un conseiller au **0 173 173 755**

SERVICES AUX PROFESSIONS DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Audiens prend en charge la gestion d'un nombre croissants de services : études, recouvrement de cotisations... Le développement de ces spécificités renforce notre dimension de groupe de service.

MÉDICAL ET PRÉVENTION SANTÉ

Le Centre de santé René-Laborie s'assure le concours d'une centaine de professionnels de santé : soins, bilans de santé professionnels, centre dentaire, centre optique, centre d'audition.

Il met également en oeuvre des dispositifs de prévention santé pour les actifs et les seniors, dans une démarche d'approche globale du patient.

CONGÉS SPECTACLES

Audiens assure la gestion des congés payés des artistes et techniciens.



Édito

nous allions enfin soulever la cloche sous laquelle la culture populaire et tous ses acteurs avaient été mis depuis le 25 février 2020.

Nous y croyions tous sincèrement à cette bouffée de plaisir avec des retrouvailles au sein de nos équipes de bénévoles mais aussi avec notre cher public.

Si certains « docteurs Diafoirus » avaient, depuis février, publié des tableaux annonçant un déconfinement total au 1er juin, nous sommes quant à nous à la FCF, restés sérieux et prudents et n'avons pas fait d'annonces tapageuses qui se sont révélées fausses et mensongères pour certaines d'entre elles.

Cependant nous y croyions tous et même si nous n'en avons pas le calendrier en mains, nous savions que ce temps de déconfinement général allait un jour arriver. Nous étions tous prêts, peaufinant les projets culturels et festifs et jonglant avec les conditions sanitaires et les « sacrosaintes » jauges !

A l'heure où j'écris ces lignes, et si nous avons toujours la foi en l'avenir, il nous faut bien nous rendre à l'évidence, l'engouement n'est pas au rendez-vous.

Certes, les cinémas, les théâtres, les salles de spectacle ont redémarré en juin et un certain nombre de festivals assis sont programmés cet été mais le décollage est mou et ni les acteurs, ni le public ne sont encore tous présents. Il est vrai que le risque existe toujours – ne parle-t-on pas d'une 4ème vague à la rentrée – avec un virus Delta encore plus dangereux que les souches précédentes.

On peut donc s'interroger sur la sortie de cette crise sanitaire pour le secteur de la Culture populaire, lui qui avait déjà été mis en situation précaire avant celle-ci par les mesures du plan Vigipirate. De trop nombreuses interrogations sur la motivation des bénévoles et la fragilité économique nous poussent actuellement à la plus grande prudence.

Une chose est aujourd'hui certaine, les prochains mois seront ceux de la résilience. Les aides de l'Etat vont forcément se tarir et il faudra bien repenser le modèle économique et revoir un certain nombre de nos process. Pour une reprise réussie, voire une relance de nos activités festives, nous devons obligatoirement nous pencher sur les schémas d'organisation de nos activités d'hier, faire le point sur la situation d'aujourd'hui pour préparer et vivre celles-ci différemment demain.



A la FCF France, nous serons là en permanence pour écouter tous nos adhérents que nous remercions chaleureusement pour leur fidélité en ces temps difficiles et pour les conseiller et les aider le plus efficacement possible. Telle est notre vocation.

Enfin, je ne voudrais pas terminer cet édit sans vous dire que cette fois-ci, c'est bien le dernier que je signe en tant que président de la FCF. Je vous avais annoncé mon souhait de quitter mon poste fin 2019 mais les projets présentés au congrès de Pointe-à-Pitre et la crise sanitaire qui a suivi la tenue de celui-ci m'ont conduit à aller jusqu'à la fin de mon mandat, c'est-à-dire jusqu'au 23 octobre prochain. Après neuf années (3 mandats de 3 ans), je suis atteint par la limite d'âge statutaire et laisserai donc la place à cette date à un nouveau dirigeant(e). Je ne doute pas qu'il ou elle engage la FCF sur le chemin de la résilience et du développement pour que l'action menée ensemble en faveur de la Culture populaire de notre pays perdure et se renforce.

Un grand merci à vous tous pour votre fidélité et votre soutien durant ces 9 dernières années et à très vite, toujours sur le terrain de la fête.

Serge Ruchaud,

Sommaire

Editorial

3

Dossier :
*Le Centre National
de la Musique,
mis en place
en pleine crise sanitaire !*

4

Brèves

7

Congrès 2021

8

Actu des régions

11

Dépôt légal à parution de l'Œil d'ici
et d'ailleurs ISSN 2106-7775

FCF FRANCE

Siège social :

14, rue Charles V - 75004 Paris
Tél. 01 42 76 08 74

Gestion administrative :

4, place de La Rochejaquelein
85300 LE PERRIER

● **Rédacteur en chef :** Serge Ruchaud

● **Ont participé à la rédaction de ce numéro :**
Marie Rivallin, Chantal et Alain Simon et Serge Ruchaud

● **Crédit photos :** Benoît Chevrier, Festival de Poupet, Philippe Sagot, Ville de Dunkerque, Ville de Montargis, Historial de Vendée, Simon Bourcier, Alain Simon, Esprit Sportif de Bitche, Houlgate Festival, Les amis de St Léonard du Bois, Les Utopitreries de Ruminghem, COFEST de Carmaux, les Comités des Fêtes de Neuville au Bois, Viriville, Saint Cast-Le Guido, Savenay, La Baule - Escoublac, Pixabay, Flaticon (Freepik)

Édition et impression :

Imprimerie Roy
7 rue Johannes Gutenberg
ZI du Bois Joly
85500 Les Herbiers
Tél. 02 51 91 09 62
accueil@imprimerie-roy.fr





LE CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE MIS EN PLACE EN PLEINE CRISE SANITAIRE !

Après 18 mois d'existence, il est intéressant de faire le point sur le démarrage du CNM placé en 1^{ère} ligne dans la gestion d'une crise totalement inédite qui a frappé lourdement le monde de la culture.

En matière d'aide à la filière musicale, le CNM s'est incontestablement positionné dans la logique du « quoi qu'il en coûte ». Il a été le premier, à part l'Etat, à mettre en place un dispositif sectoriel pour la musique et ce, dès le 23 mars 2020. Pour un établissement né quelques semaines avant la crise, c'était une « heure de vérité » qui intervenait très vite. Fallait-il faire la preuve de l'utilité du

CNM, attendu depuis des décennies, ou prétexter la période de mise en place et renvoyer à plus tard ? Dès mars 2020, le CNM ouvrait un premier dispositif d'aide à la trésorerie (11M€) avec des fonds propres. L'Etat, grâce à la mobilisation du ministère de la Culture, est venu rapidement réabonder et c'est une centaine de millions d'euros qui ont été versé là où le budget annuel était de 40 M€, c'est ainsi un soutien de plus de 2,5 fois qui a été mis en place. Sur cette centaine de millions d'euros ce sont 70 M€ qui ont été mobilisés par la crise (fonds de reprise d'activité, de compensation et de sauvegarde).

Un fonds pour les festivals

Aujourd'hui, l'actualité du CNM, c'est le fonds dédié aux festivals qui se met en place. Le Centre a travaillé sur cet outil avec le ministère de la Culture et les professionnels de manière à être prêts dès le feu vert donné sur la plan administratif et sanitaire. L'Etat a mis 20 M€ sur la musique et 30 M€ sur les festivals et c'est le CNM qui gère ce dispositif. Depuis la fin mai, le dispositif est en ligne et l'objectif est simple : accompagner les festivals dans la réouverture en les garantissant de la prise en charge par le fonds d'une large part des éventuelles pertes d'exploitation. Ces pertes sont garanties en fonction de 2 paliers : la prise en charge de 200 000 euros sur une perte de 235 000 euros (soit environ 85%) puis 50% des pertes au-dessus de ce palier. Ainsi, un festival qui ferait 635 000 euros de pertes serait couvert à hauteur de 400 000 euros. Même si les mesures sanitaires engendrent des coûts supplémentaires et si les jauges sont dégradées, ce mécanisme doit aider certains festivals dans leur volonté de réouverture dès cette année.

Ce mécanisme ne devrait pas exclure une série de petits opérateurs, éléments essentiels de la vie culturelle dans les territoires. En effet, tous les festivals sont concernés et la prise en charge des pertes est mécaniquement plus élevée pour ceux qui feront des pertes plus limitées comme les opérateurs de taille modeste.

Un soutien différent de nos voisins européens pour la filière musicale

Le soutien de l'Etat a été important pour la filière culturelle et en particulier pour la filière musicale. Il y a eu des dispositifs spécifiques en direction des artistes et des équipes techniques, par l'intermittence qui ont permis une année blanche prolongée par la suite pour donner un peu de visibilité. Il y a également eu des dispositifs transversaux qui s'appliquent à toutes les entreprises sur les reports de charge, sur les prêts garantis par l'Etat et puis depuis le début de l'année sur le fonds de solidarité. Tous ces dispositifs ont cherché à couvrir l'ensemble de la profession et c'est assez unique en Europe. Les professionnels qui travaillent avec des artistes étrangers voient bien la différence car en Espagne, en Italie, au Royaume uni... de nombreux artistes ont dû changer de métier ou vendre leur maison. Sans parler des Etats-Unis où la situation est catastrophique.

Des moyens importants

L'Etat a déployé les moyens et c'est le CNM qui a été l'opérateur de l'Etat. Dire comme le font certains que l'Etat n'a pas mis assez de moyens est incontestablement exagéré. Il n'y a pas eu de faillite et personne ne peut dire réellement, s'il a su trouver le bon support, qu'il a été laissé de côté.

Il faudra certainement à l'avenir viser une simplification des dispositifs pour encore plus d'efficacité. Les critères pourront toujours être simplifiés mais ils devront continuer de s'appuyer sur l'avis des commissions de professionnels (qui pourraient être élargies aux amateurs). Ce sont elles qui examinent les dossiers et qui proposent une aide attribuée conformément à leurs avis. Le système se doit d'être objectif et transparent ; il s'agit de l'argent public. Ces décisions devront être bien comprises, avec des critères clairs affichés dans le règlement général des aides. La liste des entreprises et des associations aidées en 2020 est d'ailleurs en ligne sur le site Internet du CNM.

La crise encore devant nous

Nous devons rester optimistes même si le redémarrage risque d'être plus lent qu'on ne le pensait et il faudra également être vigilant notamment sur la question de la diversité. Il faut à tout prix qu'un établissement comme le CNM participe à la préservation de cette diversité, tant avec « les gros » qu'avec « les petits » qui

permettent la présence de la musique partout sur le territoire, sans aucun désert musical et en faisant une large place aux plus jeunes artistes.

Serge Ruchaud

UN POINT SUR LES MESURES COVID

À compter du 30 juin 2021, un certain nombre de restrictions sont allégées, voire levées...

Les établissements recevant du public (cinémas, restaurants, magasins...)	les limites de jauge sont levées
Les événements extérieurs et intérieurs regroupant 1 000 personnes et plus.	Pass sanitaire obligatoire
Festivals debout	Jauge de 75 % en intérieur Jauge de 100% en extérieur Pass sanitaire à compter de 1000 spectateurs Port du masque obligatoire pour les événements sans pass sanitaire (à moins de 1000 spectateurs). Port du masque recommandé pour les événements
Les compétitions sportives de plein air	Jauge maximale de 2 500 personnes avec un pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes.
Discothèque	Réouverture le 9 juillet

Et partout, maintien des mesures barrières et distanciation
Dans les débits de boissons, la consommation au bar reste interdite jusqu'à nouvel ordre, seule la vente de boissons à des consommateurs assis est autorisée (au moment de l'écriture de ce tableau).

Il s'agit des mesures nationales, celles-ci peuvent être aménagées dans chaque département par le préfet. Il est impératif de consulter les services préfectoraux avant chaque manifestation.

Mise en place du pass sanitaire

Le pass sanitaire est disponible via l'application « TousAntiCovid ». Il regroupe votre résultat de test ou votre certificat de vaccination. Il permet de participer à de grands rassemblements de personnes (festival, concert, stade, discothèque, salon professionnel) et de voyager. Il n'est pas obligatoire dans les restaurants, théâtres et cinémas.

Textes de loi et références

- Arrêté du 1^{er} juin 2021 fixant les conditions d'application de l'article 45-1 du décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire
- Décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire
- Loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire
- Décret n° 2021-606 du 18 mai 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

centre
national
de la musique

**En 2021,
le CNM
plus que
jamais à vos
côtés**

**Découvrez le CNM
et ses missions sur
cnm.fr**

Centre national de la musique - établissement public industriel et commercial, du ministère de la Culture
9 boulevard des Batignolles 75008 Paris - T. 01 56 69 11 30 - infos@cnm.fr - [@Le_CNM](https://twitter.com/Le_CNM)

Fiscal

• IS, TVA ET CET : REVALORISATION DU SEUIL DE FRANCHISE •

Le seuil de recettes lucratives accessoires au-delà desquelles les associations sans but lucratif ne peuvent bénéficier d'exonération des impôts commerciaux est fixé à 72 432 euros pour 2021.

Les organismes sans but lucratif peuvent bénéficier d'une exonération d'impôts commerciaux (impôt sur les sociétés, TVA et contribution économique territoriale) sur les recettes provenant d'activités lucratives accessoires n'excédant pas un certain montant. Ce seuil est porté à 72 432 euros :

- en matière d'IS : pour les exercices clos à compter du 31 décembre 2020 ;
- en matière de CET : pour l'année 2021 ;
- en matière de TVA : pour les recettes encaissées à compter du 1^{er} janvier 2021. La franchise de TVA pour 2021 s'applique dès lors que le seuil de chiffre d'affaires réalisé en 2020 ne dépasse pas 72 432 euros.

L'article 51 de la loi de finances pour 2020 avait porté le montant du seuil de la franchise à 72 000 euros, l'indexation à 72 432 euros pour 2021 est donc la première depuis le relèvement du seuil qui interviendra désormais chaque année.

LES ASSOCIATIONS PEUVENT ÊTRE DES CONCURRENTES DÉLOYALES •

Des associations qui vendent à moindre prix des boissons alcoolisées et non-alcoolisées de manière habituelle concurrencent déloyalement des débits de boissons voisins.

Une chambre syndicale de cafetiers-hôteliers-restaurateurs-discothèques engage un recours contre plusieurs associations ayant vendu des boissons alcoolisées et non alcoolisées. La chambre syndicale leur reproche des actes de concurrence déloyale.

Cette chambre syndicale avait établi, au moyen de plusieurs constats d'huissiers, que non seulement les associations vendaient des boissons alcoolisées de manière habituelle, en contravention avec les dispositions des articles L. 3334-2 et L. 3335-4 du code de la santé publique, mais qu'en outre ces ventes se faisaient à un prix modique, puisque non assujetti à la moindre charge.

En appel, la demande de la chambre syndicale est rejetée. Pour les juges, la chambre syndicale n'apportait pas la preuve de l'existence d'un préjudice dont elle pouvait demander réparation. Les juges estimaient qu'elle ne versait aucune pièce permettant d'attester de la perte de clientèle ou de la baisse du chiffre d'affaires subie par ses membres, en lien direct avec l'activité incriminée des associations.

La Cour de cassation sanctionne la position des juges du fond. En matière de responsabilité pour concurrence déloyale, le préjudice - même seulement moral - résulte de toute pratique consistant pour son auteur à s'affranchir d'une réglementation impérative dont le respect a un coût, ce qui lui donne un avantage concurrentiel

indu. Le juge d'appel ne pouvait, en conséquence, se dispenser d'analyser les pratiques reprochées aux associations en cause.

Pour la Cour de cassation, il résulte du comportement des associations une concurrence déloyale et des actes de paracommercialisme néfastes aux débits de boissons avoisinants qui sont soumis aux charges sociales et fiscales applicables à leur activité. Le lien de causalité avec la perte de chiffres d'affaires apparaît évident d'autant que de nombreux débits de boissons avaient vu leur chiffre d'affaires diminuer et leur clientèle se diriger vers ces associations, en raison du coût nettement inférieur des boissons. En invoquant ces éléments, la chambre syndicale a fondé ses demandes sur la démonstration d'une faute, d'un préjudice et d'un lien de causalité entre les deux.

Juridique

• ASSEMBLÉES GÉNÉRALES : LES DÉROGATIONS PROLONGÉES JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2021 •

Les dispositions dérogatoires de réunion et de délibération des assemblées des associations sont reconduites jusqu'au 30 septembre 2021.

En raison de la crise sanitaire, des dispositions dérogatoires de réunion et de délibération (notamment, consultation écrite et vote par correspondance) avaient été mises en place au bénéfice des personnes morales et entités dépourvues de la personnalité morale de droit privé à la mi-mars 2020, lors du premier confinement.

Ces dispositions ont par la suite été aménagées et reconduites jusqu'au 1^{er} avril 2021.

Un autre décret du 9 mars 2021 avait repoussé l'échéance au 31 juillet 2021.

La loi de gestion de la sortie de crise sanitaire du 31 mai dernier fait à nouveau courir pendant deux mois, soit jusqu'au 30 septembre 2021, les dispositions de l'ordonnance du 25 mars 2020.

Pour en savoir plus sur les modalités, sur les règles et obligations à respecter selon que l'AG se déroule à distance ou en présentiel, consultez le site du Ministère chargé de la vie associative.

• PAS DE REPRODUCTION DE LOGOS D'ASSOCIATIONS SANS AUTORISATION •

L'apposition sur un programme électoral des logos d'associations, présentées comme des partenaires, sans que leur autorisation n'ait été recueillie, est trompeuse.

Le maire sortant d'une commune a diffusé quelques jours avant l'élection le programme de sa liste. Ce document comportait une page intitulée « Pour nos partenaires associatifs » sur laquelle étaient reproduits sur la moitié de la page, à la suite des propositions de la candidate en faveur de la vie associative, les logos en couleur de 36 associations locales.

Cependant, son élection est annulée par un tribunal administratif qui considère que la

diffusion de ce document est constitutive d'une manœuvre ayant altéré la sincérité du scrutin. Le maire sortant, faisant valoir que la reproduction de ces logos n'avait qu'un caractère illustratif de la vie associative de la commune et qu'aucun soutien de ces associations à la liste qu'elle conduisait n'était revendiqué, saisit le Conseil d'État, qui confirme l'annulation.

Pour les juges, l'apposition des logos de ces associations, présentées sur une page du programme de la liste du maire sortant comme des partenaires associatifs sans que leur autorisation n'ait été recueillie, à la suite de la présentation des propositions consacrées au développement de la vie associative de la commune, est de nature à faire croire que la liste bénéficie du soutien de ces associations.

Dans ces conditions, la diffusion de ce document est constitutive d'une manœuvre qui, eu égard au très faible écart de voix entre les deux listes en présence, a été de nature à altérer la sincérité du scrutin.

Bénévolat

• ASSOCIATIONS : FEU VERT POUR L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF ! •

La proposition de loi destinée à encourager l'engagement associatif a été adoptée en 3^{ème} lecture par l'Assemblée nationale.

Considérant que les associations, qui sont au cœur des enjeux de notre pays, répondent « aux besoins sociaux et sociétaux » et maintiennent « le lien social », plusieurs députés avaient déposé une proposition de loi le 4 avril 2018.

Pour encourager l'engagement associatif, cette loi limite notamment la responsabilité juridique des dirigeants bénévoles d'associations, qui pouvaient être saisis sur leurs fonds propres en cas de faute de gestion avec de lourdes conséquences personnelles, même en cas de simple négligence. Une "profonde injustice" qui "entravait l'engagement citoyen" selon Sylvain Waserman, député du Bas-Rhin.

Les députés souhaitent par ailleurs valoriser le bénévolat et les associations en inscrivant la sensibilisation à la vie associative dans le cadre de l'enseignement moral et civique des élèves de collège et lycée, au même titre que le service civique.

Plus en détail, cette nouvelle loi vise à :

- étendre « l'exception de négligence » aux dirigeants d'association en faisant désormais référence à toute « personne morale » - ce qui inclut les associations - et non plus seulement les sociétés (art 1^{er}) ;
- atténuer les condamnations de dirigeants bénévoles d'association au titre de l'action en responsabilité pour insuffisance d'actif (art 1^{er}) ;
- permettre la mise en place d'un module théorique et d'un support méthodologique pour aider les enseignants, dès le CM2, dans la présentation de la vie associative et aider les jeunes à s'engager (art 2).

55^e Congrès de la FCF France

du 22 au 24 octobre 2021

À MONTARGIS

LE MOT DU MAIRE DE MONTARGIS



Montargis, la Venise du Gâtinais est heureuse d'accueillir le congrès de la FCF France.

Le comité local, en liaison, avec le très sympathique président, Serge Ruchaud, ont activement préparé ce congrès de la renaissance, après un an et demi de perturbations dans nos vies.

Notre ville sera attentive à ce que votre séjour se passe au mieux et nous vous attendons nombreux du 22 au 24 octobre 2021.

Benoît DIGEON

Maire de Montargis

LE MOT DU PRÉSIDENT DE LA FCF CENTRE



Le congrès national de la FCF France se tiendra cette année à Montargis, département du Loiret.

Cette ville est desservie par 3 autoroutes A 77, A 6 et A 19 qui rejoint A 10.

Montargis, la Venise du Gâtinais avec ses 131 ponts et passerelles est décorée de 4 fleurs.

Montargis mérite le détour afin de visiter le musée Girodet, musée des tanneurs, musée historique de l'amitié franco-chinoise.

De nombreuses randonnées - 4400 hectares de forêt - permettent de belles promenades et d'autres loisirs, balades en calèches, bases de loisirs, lacs, piscines, aérodrome, maison de la nature et de l'eau...

On y fait également d'excellentes dégustations pour les papilles : pralines, miels, crottes de chien...

Ce congrès national aura lieu du 22 au 24 octobre 2021 à la salle des fêtes et salle du Tivoli de Montargis.

Les hôtels se situent à environ 800m de ces salles.

Les membres du CA de la FCF Centre, les Amis de Greven, le Comité Miss Montargis, les Amis de Crowborough et Monsieur Benoît Digeon Maire de Montargis soutiennent cet événement qui permettra à vous, les bénévoles des 4 coins de France et Outre-mer, de se retrouver pour des moments de convivialité et pour que vive la Fête.

Venez nombreux découvrir Montargis et sa région, nous vous attendons et vous souhaitons un excellent congrès 2021.

Alain Simon

LE MOT DU PRÉSIDENT DE LA FCF FRANCE



Le congrès annuel de la FCF est un moment important dans la vie de notre fédération. C'est le temps de se retrouver et de partager un formidable moment de convivialité.

Le congrès 2021 devrait donc avoir une saveur assez exceptionnelle car ce temps fort où nous nous retrouvons nombreux devrait - nous le souhaitons de tout cœur - marquer la fin de cette mise sous cloche que nous avons subi depuis fin février 2020.

Après Balaruc-les-Bains en 2018 et Cap Excellence (Les Abymes, Pointe-à-Pitre et Baie Mahaut) en 2019, nous sommes en attente de poser notre valise à Montargis, d'y travailler tous ensemble et d'y passer un bon moment.

Monsieur Digeon, maire de Montargis que j'ai eu le plaisir de

rencontrer récemment, s'est engagé à nous recevoir dans les meilleures conditions et nous savons d'autre part que nous pouvons compter - comme ce fut le cas l'an dernier pour notre Assemblée Générale à Saint Pierre de Chandieu, pour le Rhône - sur le dévouement de toute l'équipe de la FCF du Centre sous la houlette de Chantal et Alain Simon.

Je compte donc sur le plus grand nombre de participants possible pour, certes goûter les pralines et visiter cette belle région qu'est le Gâtinais mais surtout pour travailler à l'avenir de notre fédération, à la sortie de cette crise sanitaire sans précédent qui ne sera pas hélas sans laisser des traces pour tous les acteurs de la Culture populaire.

A bientôt le plaisir de se revoir,

Serge Ruchaud

Programme

**VENDREDI
22 OCT.
2021**

SALLE DE FÊTES

- 14 h à 18 h >** Accueil des congressistes à la salle des fêtes et installation à l'hôtel
- 14 h 30 >** Réunion du bureau FCF France
- 16 h à 18 h >** Réunion du Conseil d'Administration
- 18 h >** Retour à l'hôtel
- 19 h >** Dîner d'Accueil avec animations
Retour à l'hôtel après le spectacle



**SAMEDI
23 OCT.
2021**

- 8 h >** Accueil café + Emargement des feuilles de présences (*salle du Tivoli*)
- 8 h 45 >** Ouverture Officielle du Congrès
- 9 h 45 >** Assemblée Générale annuelle
- 12 h 30 >** Buffet congressistes et accompagnants (*salle des fêtes*)
- 14 h 30 >** Poursuite du Congrès
- 17 h 00 >** Fin du Congrès
- 17 h 10 >** Retour à l'hôtel sauf les membres du CA
- 17 h 10 >** Réunion du CA et élection du bureau
- 18 h 15 >** Fin de réunion et retour à l'hôtel des administrateurs
- 19 h 30 >** Ouverture de la soirée de Gala (*salle des fêtes*)
- 20 h >** Soirée de Gala avec Revue Cabaret
- minuit >** Fin de la soirée

ACCOMPAGNANTS

- 10 h 15 >** Visite de la ville de Montargis
- 12 h 30 >** Buffet (*salle des fêtes*)
- 14 h >** Départ en bus pour la visite de la faïencerie de Gien
- 17 h 30 >** Retour à Montargis

**DIMANCHE
24 OCT.
2021**

POUR CONGRESSISTES ET ACCOMPAGNANTS

- 9 h 30 >** Accueil Débriefing (*salle du Tivoli*)
- 9 h 30 >** Présentation du bureau et du CA
Présentation de la ville qui accueillera le prochain congrès
Orientations 2021 – 2022
- 11 h 30 >** Fin du congrès
- 12 h >** Déjeuner
- 15 h >** Visite du Musée Girodet
- 20h >** Repas de clôture





Pour ne plus naviguer seul et sans assistance dans un Monde de Droit....

Une équipe structurée de près de 30 collaborateurs organisée en départements, chacun animé par un ou plusieurs Avocats associés. Notre Cabinet est en mesure d'intervenir dans tous les domaines du droit, privé ou public. Ses Avocats conjuguent les activités de conseils, contentieux judiciaires ou administratifs, négociation et recouvrement. **Atlantic-juris propose ainsi une prestation globale qui s'adresse** aux institutionnels, aux entreprises, aux commerçants, aux sociétés, aux collectivités locales, **aux associations**, aux syndicats, aux groupements professionnels ou aux particuliers...

...Pensez à faire escale chez vos Avocats !

www.atlantic-juris.com ▶ 02 51 24 09 10

Siège social : 58 rue Molière, 85000 LA ROCHE SUR YON

LA ROCHE-SUR-YON ▶ FONTENAY-LE-COMTE ▶ LES SABLES D'OLONNE ▶ CHALLANS ▶ ANGERS



FWF Concept
Puech Tournez 12 390 MAYRAN
Tél : 05 65 82 48 48

email : fwfconcept@gmail.com
site internet : www.fwfconcept.com

Photographe : © Lucie Thomas

PYROTECHNIE / ECLAIRAGE / SONORISATION / FONTAINES D'EAU



LE FEU, L'EAU, L'EMOTION.

GRAND EST

• SOIRÉE DU 13 JUILLET •

13 JUILLET 2021 > ROHRBACH LÈS BITCHE (57) ESPRIT SPORTIF DU PAYS DE BITCHE

Comme partout ailleurs l'esprit festif, trop longtemps endormi, semble s'éveiller peu à peu. Cet été, de-ci de-là, des associations proposent timidement leurs manifestations estivales, tout comme notre dernier adhérent, en date du mois de juin 2021 qui nous fait part de son message : « Depuis le temps que nous sommes enfermés, coincés, isolés, nous rêvons tous de renouer avec la vie, avec la fête ! Alors cette fois ça y est, nous nous lançons ! L'ESPB, le club de foot Espoir Sportif du Pays de Bitche 2020 réorganise sa traditionnelle soirée du 13 juillet. Tous les deux ans, nous en étions privés l'an passé, à Rohrbach Lès Bitche (57), à la salle polyvalente, nous festoyons autour de grillades – pizza et flammenkueche, nous dansons jusqu'au bout de la nuit avec l'orchestre « Duo Paloma » et surtout nous régalaons petits et grands d'un magnifique feu d'artifice. La vie d'avant reprendra tout doucement ses droits mais bien sûr, dans le respect des gestes barrières ! »



HAUTS DE FRANCE

• LES UTOPITRERIES •

23 MAI 2021 / 24 & 25 JUILLET 2021 / 30 & 31 OCTOBRE 2021 > RUMINGHEM (62)

Un joyeux cocktail de fantaisie, de musique et de poésie en hommage au théâtre, aux arts de la scène et de la rue.

Avec le nouveau thème de 2021 : « Faisons un vœu, retrouvons la magie du spectacle vivant ! »

C'était compliqué cette année de définir ce festival mais voilà, on y arrive et on reporte en 3 actes en fonction des conditions sanitaires :

- 1^{er} acte : le 23 mai **on fête le déconfinement des spectacles** par une petite mise en bouche avant les 2 événements suivants,
- 2^{ème} acte : Le 24-25 juillet **le festival est dans la rue** avec concert, des spectacles de rue, des animations, etc...
- 3^{ème} acte : le 30-31 octobre **le festival retrouve le chapiteau** et ses spectacles d'intérieur.

Et on fait des vœux « Que tout puisse se faire dans les meilleures conditions possibles... »

Que vous retrouviez le plaisir de voir des spectacles vivants ... Que la convivialité, le plaisir de se revoir se voient sur nos terrasses...

Informations festival et PAF - Adultes : 5€/spectacle ou 12€ les 3 spectacles - **Enfants** : 3€ par spectacle ou 6€ les 3 spectacles

Réservation conseillée et souhaitée – certains spectacles sont en jauge limitée !



BRETAGNE

• UN AIR DE JAZZ •

3 AOÛT 2021 > SAINT-CAST LE GUILDO (22)

La 12^{ème} édition du festival Un Air de Jazz propose cette année encore deux très beaux concerts payants avec le mardi 3 août à 21h, Stellere Natalie Barton, chanteuse de soul et jazz, accompagnée par 3 musiciens, et le jeudi 5 août à 21h, une importante tête d'affiche avec Kyle Eastwood (Fils de Clint) contre-bassiste réputé, qui présente son dernier album Cinématique. Concerts Off en ville.

Toutes informations, photos, vidéos et billetterie sur notre site www.comite-des-fetes-saintcastleguildo.fr





NOS EXIGENCES ET NOTRE PROFESSIONNALISME AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ

En partenariat avec le Bureau de Vérification des Chapiteaux Tentes et Structures, nos ingénieurs ont conçu des gammes de tentes événementielles homologuées CTS ainsi que des accessoires pour une utilisation optimale en toute circonstance, avec un maximum de sécurité.



HOMOLOGUÉ
CTS



CERTIFIÉ AFNOR
CERT. 71241



NF / EN 13782



ENTREPRISE
SÉLECTIONNÉE

VITABRI®
LES STANDS
DEPLOIEMENT D'INNOVATIONS

Fabricant français de tentes événementielles
Parc d'activités - 22, rue La Fayette - 25000 Besançon
Web : www.vitabri.com - Tél : 03.81.55.94.22 - Email : contact@vitabri.com

UDOM

• LE FESTIVAL DES MÉTIERS D'ART ET MÉTIERS ANCIENS •

15 AOÛT 2021 > SAINT LÉONARD DES BOIS (72)

Le Festival des métiers d'art et métiers anciens de St Léonard des Bois soufflera cette année ses 22 bougies.

Au cœur des Alpes Mancelles, dans le Nord Sarthe, cet événement festif et culturel rassemble chaque année plusieurs milliers de visiteurs. Il se déroulera cette année le dimanche 15 août. Toute la journée, 70 exposants seront au travail devant le public pour faire partager leur passion et faire découvrir leurs plus belles réalisations.

Ateliers, démonstrations, animations musicales & folkloriques sont au programme de la journée.

Souffleur de verre, potier, bourrellière, coutelier forgeron, artistes peintres, céramistes, décorateurs sur verre, mosaïstes, tourneurs sur bois, ébénistes, vanniers, créateurs d'objets décoratifs, de bijoux, brodeuses, dentellières, compositions florales, artisanat du cuir, collectionneurs de cartes postales...



FCF FRANCE

• HOULGATE FESTIVAL •

3/4/5 SEPTEMBRE 2021 > HOULGATE (14)

HOULGATE FESTIVAL a pour objectif d'installer à Houlgate, une rencontre annuelle entre des artistes du spectacle vivant (théâtre, humour, musique, master class...) et le public. L'événement devrait, à l'occasion des éditions futures, s'étendre à l'ensemble de la région, sur une période de dix jours.

Les fondateurs du festival souhaitent programmer, bien sûr, des spectacles de qualité ayant connu le succès à Paris et à Avignon mais également permettre à de jeunes artistes humoristes de la région de se faire remarquer par le biais d'un concours organisé à l'occasion de chacune des éditions.

Des interventions dans les écoles et dans les foyers pour personnes âgées sont également prévues.

Programme 2021 :

- Vendredi 3 septembre : Piano paradis,
 - Samedi 4 septembre : Les trois font la paire, Je déménage,
 - Dimanche 5 septembre : Concours d'humoristes régionaux
- Plus d'informations sur <https://www.houlgatefestival.fr/>



RHÔNE ISÈRE

• 219^E FÊTE DE JEANNE SAPPEY •

21 - 25 AOÛT 2021 > COMITÉ DES FÊTES DE VIRIVILLE (38)

Mademoiselle Jeanne Sappey, décédée en 1802, a légué ses biens et fait son testament pour que les maquiaux (garçon du village ayant 20 ans dans l'année) puissent faire la fête chaque année au mois d'août, le jour le plus proche de la sainte Jeanne (21 août à l'époque).

Depuis 1973 un nouvel élan est donné avec la création du comité des fêtes. Depuis cette date « Jeanne Sappey » est organisée sous l'égide des conscrits, du comité et de la commune.

- Samedi 21 août : ouverture officielle à 21h avec retraite aux flambeaux.
 - Dimanche 22 août : 10h jeux pour adultes et enfants / 12h30 repas cuisses de bœuf pour 300 personnes avec animation des péñas / 16h corso fleuris / 22h feu d'artifice.
 - Lundi 23 août : 11h jeux pour enfants / 14 h concours de boules / 21 h foire aux célibataires et bal.
 - Mardi 24 août : 14 h concours de boules / 21 h corso fleuri illuminé.
 - Mercredi 25 août : 14h concours de pétanque / 21h soupe au pistou.
- Et pendant ces 4 jours fête foraine avec plus de 60 forains.



FESTIV'44

• FANFARE DE CAVALERIE DE LA GARDE RÉPUBLICAINE •

11 & 12 SEPTEMBRE 2021 > LA BAULE-ESCOUBLAC (44)

Dans le cadre de l'année du cheval à La Baule, le Comité des Fêtes d'Escoublac a invité la fanfare de cavalerie de la garde républicaine à La Baule.

Composée de 28 chevaux principalement des alezans, cette prestigieuse formation est la seule en Europe à défilé au trot. Elle appartient au régiment de cavalerie de la garde républicaine, branche de la Gendarmerie Nationale.

Les personnels de la fanfare sont des musiciens de formation qui deviennent gendarmes. Après leur formation de gendarmerie, ils apprennent à monter à cheval au centre d'instruction de Saint-Germain-en-Laye.

Outre le défilé du 14 juillet, la fanfare prend part, en tête du régiment de cavalerie aux escortes officielles du président de la République.

Très sollicitée en France et à l'étranger, c'est avec un grand honneur que nous les recevons à La Baule.

Le public pourra apprécier tout au long du week-end les aubades, le défilé et le concert que proposera la fanfare dirigée par le trompette-major Olivier Garnier.



• ROUTE 66 •

14 JUILLET 2021 > SAVENAY (44)

365 kilomètres, un ruban d'asphalte et de ciment traverse les États-Unis d'est en ouest, c'est la route 66. Elle commence à Chicago, traverse 8 états et finit au bord du Pacifique à Los Angeles, en Californie. Gratte-ciels, vastes prairies, déserts arides, ... de motels en stations-service, c'est tout le mythe américain qui défile le long du chemin. Et puis, il y a de la musique, celle des moteurs des Harley, des gros V8 Chrysler ou Chevrolet et, celle surtout des musiciens, qui ont éparpillé leurs notes tout au long de la route.

Festiv'Savenay vous entraîne dans ce mythique voyage, liberté, évasion, grands espaces. Le départ se fera place des halles avec un défilé de brouettes customisées sur le thème Route 66. (inscription festivsavenay1@gmail.com)

La journée se continuera à 19h30 à l'hippodrome, une exposition de voitures anciennes donnera le départ de la soirée avec un bal populaire à 21h et à 23h15 un magnifique spectacle pyrotechnique qui embrasera le ciel savenaisien.

Renseignements : festivsavenay1@gmail.com ou 06 13 96 11 13



CENTRE

• FÊTE DU PAYS ET FOIRE AU BOUDIN •

4 & 5 SEPTEMBRE 2021 > NEUVILLE AUX BOIS (45)

Le comité des Fêtes de Neuville aux Bois créé en 1928 et doté d'une cinquantaine de bénévoles réitérera sa traditionnelle Fête du Pays et Foire au Boudin qui draine un public énorme chaque année. Au ralenti depuis de nombreux mois, le comité des fêtes relance toute son énergie pour début septembre.

Programme chargé pour ces 2 jours !

• **Samedi 4 septembre : Braderie en ville – Jeux de fête.** À 22h **Le feu d'artifice** reste un grand moment de la fête avec chaque année un thème différent et un spectacle pyrotechnique de grande qualité.

• **Dimanche à partir de 9h : Foire exposition commerciale** avec 45 exposants professionnels - Vide-Greniers géant 370 à 380 exposants – Animations pour les enfants – Fête Foraine - Restauration et Buvette sur place ou à emporter. **Foire au Boudin :** Débutée il y a 34 ans, avec la fabrication du boudin à l'ancienne, elle a connu un succès grandissant qui ne se dément pas aujourd'hui c'est 2000 Kg fabriqué et vendu. **À 11h Ouverture officielle de la fête du Pays** avec les représentants de la Municipalité et de Miss Loiret Val de Loire et de ses Dauphines. Animation musicale au rythme de bandas qui déambulent à travers les stands de la foire commerciale et allées du Vide Grenier. Vers 16h Concert de la musique municipale au centre de la fête.

Le comité des fêtes et l'union commerciale attache une grande importance à la gratuité totale des animations ainsi qu'à la distribution de friandises et de boissons aux enfants.

Le Comité Des Fêtes de Neuville aux Bois, région agricole de la Beauce vous accueillera pour ces 2 jours du 4 et 5 septembre dans un esprit de convivialité et festif, nous vous attendons.



OCCITANIE

• FÊTE DE LA SAINT PRIVAT •

21 - 29 AOÛT 2021 > CARMAUX (81)

La culture de la fête est une tradition très vivante à Carmaux. Les fêtes de Saint Privat en sont le point d'orgue en août avec ses bodégas, corso fleuris, fête foraine, concerts...

Les archives témoignent des premières fêtes de Saint Privat en 1850. Après la guerre de 1914-1918, la fête prend une envergure de plus en plus importante et l'année 1925 marque un nouveau virage avec l'élection d'une reine et de ses demoiselles pour présider les festivités.

Aujourd'hui, concerts, spectacle de musique et de danses étrangères, bodegas, fête foraine, corso de chars fleuris sont au programme. Rendez-vous à Carmaux la troisième semaine d'août dans la tradition des grandes fêtes du Sud-Ouest.

Les fêtes sont coordonnées par le Cofest et les associations du territoire.

- Vendredi 21 août - 17h30 : remise des clés de la ville à la reine St Privat 2021 / 19h : ouverture des bodégas (sous réserves) / 20h30 : Concert avec Amaury Vassili en l'église de St Privat.
- Samedi 22 août - 14h : concours de pétanque parc du Candou / 19h : ouverture des bodégas (sous réserves) / 21h30 : défilé de la mini cavalcade illuminée en ville.
- Dimanche 23 août - de 8h à 18h : vide greniers avenue Jean Jaurès / 11h30 : place de la mairie : animation pour enfants avec lâcher de pigeons avec récré magic / 14h : concours de pétanque au parc du Candou.
- Lundi 24 août - 15h : défilé de la cavalcade fleurie accompagnée de bandas et musiques étrangères.
- Samedi 29 août : stade Jean Vareilles - à partir de 19h : village gourmand / 21h : spectacle show variété des années 80 / 21h45 : défilé de la cavalcade illuminée / 23h : feu d'artifice suivi de la deuxième partie du spectacle variété.



VENDEE

• LA GRANDE FÊTE DU PATRIMOINE VIVANT •

29 AOÛT 2021 > LES LUCS-SUR-BOULOGNE (HISTORIAL DE LA VENDEE - 85)

À partir d'une réflexion du Conseil départemental de Vendée sur ce que voudrait être la Vendée en 2040, les associations œuvrant pour le patrimoine culturel immatériel se sont mobilisées pour créer l'évènement. Organisée à l'Historial de la Vendée, avec la collaboration de l'OPCI, la Grande Fête se donne pour objectif de valoriser les activités des milliers de bénévoles et de professionnels qui font vivre la culture traditionnelle vendéenne.

Scènes partagées entre des têtes d'affiches comme les conteurs vendéens Yannick Jaulin, Hervé Cantin, Thierry Bénéteau, Gêrôme Aubineau, le Quatuor légendaire..., la musique traditionnelle avec Arbadétorne, Olivier pi Fanie, Boulimer, DacTrad, Ecole de Veuze..., la danse avec les Joyeux Vendéens du Boupère, Bise-Dur, Terre d'Islàs..., la chanson avec Toulaine, Damien Pouvreau, Valérie Imbert..., le théâtre patoisant avec la troupe Flora Tristan, pour les spectacles et concerts vivants. Les jeux traditionnels se partageront un espace boisé avec le rouan de boules en bois, le saut à la ningle, le jeu de vache ou aluette, de palets sur route, sur planche, dans un sabot... Les auteurs Yves Viollier, Michel Gautier, Eva Pénisson, Jean-François Henri, Jean-Pierre Bertrand, Christophe Dubois... assureront signatures et dédicaces. Les animaux domestiques de races locales constitueront l'attraction de la ferme vendéenne tandis que Vendée Qualité fera déguster les productions alimentaires traditionnelles vendéennes. Bien entendu, les Fiefs Vendéens présenteront les vigneron des différents terroirs du département. 6 chefs cuisiniers feront démonstration autour de la sardine, de la mogette, des huîtres, du préfeu, du mil, recettes d'hier et d'aujourd'hui. Arexcpo, Vendée Patrimoine, la Soullère, la FCF, la MDAV, l'OPCI... partageront leurs connaissances et outils de médiation avec les passionnés d'histoire humaine et d'ethnologie... Bien entendu, l'Historial et son exposition temporaire Trésors révélés de Vendée, le patrimoine dépoussiéré ! (dernier jour avant fermeture) seront accessibles à tous.

Rassembler le 29 août prochain de 10h00 à 19h00 plus de 300 acteurs du patrimoine culturel immatériel c'est déjà un évènement mais la carte blanche à Damien Pouvreau, une création artistique unique, puis le flash mob de la Compagnie S'Poart à partir d'une danse de l'Île d'Yeu, c'est un pari hip-hop ! On plantera le mât de mai au centre de la plus grande ronde chantée jamais vue en Vendée, comme on dansera la brioche autour d'un bœuf musical d'un groupe de musiciens. Avec une entrée gratuite, il n'y a aucun doute que ce sera la plus Grande Fête du patrimoine vivant de Vendée.





EN MUSIQUE ON UTILISE TOUS LE MÊME INSTRUMENT, LA SACEM.

La Sacem fait vivre la musique et soutient celles et ceux qui la créent depuis 169 ans. Elle collecte et répartit les droits d'auteur, et apporte chaque année son soutien à 2 300 projets culturels et artistiques. Pour tout savoir, retrouvez-nous sur sacem.fr

sacem

Ensemble  faisons vivre la musique